FRC.41 29687 2

Case FRC 24629

LETTRE

De M. le Cardinal de Rohan à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

Monsieur le Président.

Les affaires les plus graves, les intérêts les plus précieux m'ont forcé à m'abſenter de l'Aſſemblée Nationale pour me rendre dans mon Diocèſe : il s'agiſſoit principalement de rétablir l'ordre & la tranquillité dans une partie très-conſidérable dans ce Diocèſe, ſituée de l'autre côté du Rhin.

A peine arrivé en Alſace, ma ſanté très-altérée depuis pluſieurs années a éprouvé de nouveaux échecs, & m'a décidé à prévenir le Clergé qui m'avoit élu pour ſon Député, que je craignois de n'en pouvoir continuer plus long-temps les fonctions, & à lui annoncer la prochaine néceſſité où je ſerois d'y renoncer.

De nouveaux incidens ſont venus augmenter mes peines phyſiques & morales. Les environs de mes habitations ont été un théatre de pillage & de dévaſtations ; ceux de ma réſidence de Saverne ont été infectés de plus de

THE NEWBERRY LIBRARY

400 particuliers étrangers venus de 12 à 15 lieues, réunis au même point, le même jour & à la même heure, avec les mêmes projets deſtructeurs, excitant & aidant les payſans à piller & à dévaſter.

J'ai choiſi alors pour ma réſidence momentanée l'endroit de mon Diocèſe, où, à l'abri de ces horreurs, je pourrois jouir de la tranquillité, dont j'avois un ſi grand beſoin, & que j'aurois dû trouver par-tout.

En me rendant de l'autre côté du Rhin, j'avois le double motif de ma ſûreté perſonnelle, & celui bien plus puiſſant encore des bons effets que j'eſpérois que ma préſence opéreroit en ces lieux, pour achever d'y rétablir l'ordre & la tranquillité qui y avoient été précédemment troublés.

J'ai eu la conſolation d'obtenir ce ſuccès.

J'ai appris avec une extrême ſenſibilité qu'une conduite auſſi ſimple avoit été traveſtie par des gens mal intentionnés, & ma douleur a été très-vive, lorſque le Décret de l'Aſſemblée Nationale m'a inſtruit que ſi ſon équité avoit rejetté des inculpations calomnieuſes, elle n'avoit pu ſe défendre de quelques impreſſions défavorables, & de déſirer ma préſence pour juſtifier de ma conduite, *s'il y a lieu.*

Je dois des actions de graces à l'Aſſemblée Nationale pour cette clauſe, qui eſt une preuve de ſa ſageſſe ; je déſirerois que ma ſanté me permît d'aller ſur le champ lui préſenter en perſonne le tableau de ma conduite ſans aucun voile, & diſſiper les nuages dont on a cherché à l'obſcurcir.

Mais il m'eſt impoſſible dans ce moment de ſupporter la voiture ; je m'empreſſe donc, M. le Préſident, de vous adreſſer ce précis juſtificatif, que je vous prie de vouloir bien lire à l'Aſſemblée Nationale, en lui témoignant tous mes regrets d'être hors d'état de le lui préſenter moi-même. J'ai droit d'eſpérer de ſon équité qu'elle marquera ſon mécontentement à ceux qui ont cherché, en déguiſant la vérité, à l'induire en erreur.

Pendant le temps que j'étois à Verſailles & à Paris, en qualité de Député, je n'ai pu, comme Evêque de Strasbourg, me refuſer de joindre mes réclamations à celles que le Clergé & la Nobleſſe d'Alſace ont cru devoir faire en vertu des Traités & Capitulations qui ont réuni cette Province à la domination Françaiſe.

J'ai eu à ſoutenir de plus le titre & les prérogatives du Prince de l'empire, & j'ai ſuivi en cette qualité la marche que

les autres Princes Co-Etats d'Empire ont tenu.

J'ai imprimé un mémoire, & je l'ai ſoumis à l'Aſſemblée Nationale.

J'ai invoqué la juſtice du Roi, les bons offices de la Diète de Ratisbonne, conſervatrice des droits des Princes d'Empire.

Je vous prie, M. le Préſident, d'obſerver à l'Aſſemblée Nationale, que je n'ai point envoyé des émiſſaires ſecrets à cette Diète; mais que j'ai chargé ſimplement l'Agent, qu'à l'exemple des Princes-Evêques mes Prédéceſſeurs, j'y ai toujours fait réſider, de préſenter ma requête.

Mes démarches ont été franches, publiques & légales.

L'Aſſemblée Nationale ayant ajourné, par ſon Décret du 22 Septembre 1789, tout ce qui avoit rapport à la Nobleſſe & au Clergé d'Alſace, je dois néceſſairement me regarder, juſqu'à ce qu'elle ait prononcé autrement, dans le cas d'une exception. Pénétré, comme je le ſuis, de la juſtice de mes titres, appuyés ſur les Traités les plus ſolemnels & ſur les principes les plus inaltérables des propriétés, ce ſyſtême doit être le mien.

Je vous prie encore, M. le Préſident, d'obſerver que n'étant que l'uſufruitier

des biens & de la dignité qui m'ont été confiés par ma nomination au Siege épiſcopal de Strasbourg, je dois, par toutes les règles connues de la probité & de la délicateſſe, en défendre les droits, & que je ne puis dans aucun cas en faire le ſacrifice ſpontané.

Ainſi donc ma conduite n'a rien d'illégal, de myſtérieux, ni qui puiſſe bleſſer la Nation & redouter le grand jour.

Depuis mon retour en Alſace, je défie qu'on puiſſe citer de moi avec preuves aucune démarche, aucun diſcours, aucun écrit contraire à la ſoumiſſion à la Loi & au reſpect pour le Roi.

J'ai annoncé, à la vérité, une grande confiance en la juſtice de l'Aſſemblée Nationale ſur l'objet de mes réclamations, & cette confiance eſt le fruit de mon reſpect & de mon attachement pour elle.

Voilà, M. le Préſident, la conduite que j'ai tenue. J'en ſoumettrai dans tous les temps, avec confiance & avec plaiſir, les moindres détails.

On m'a fait part du propos tenu par M. de Montmorin, ſur mon compte, devant ſix Commiſſaires députés par l'Aſſemblée Nationale pour prendre des renſeignemens politiques de ce Miniſtre.

Si le propos a été tel qu'il m'a été rendu, je ne puis qu'accuſer M. de

Montmorin d'avoir manqué à-la-fois à ce qu'il devoit à l'Aſſemblée, à moi, à lui-même, en haſardant une aſſertion dont je le défie d'adminiſtrer la moindre preuve, & en ſe ſervant d'expreſſions qui violent toutes les bienſéances.

Je ne parlerai point, Monſieur, du miſérable roman, de l'enlévement des meubles de l'Evêché pour les tranſporter de l'autre côté du Rhin, ni du Décret qui en a ordonné l'inventaire, & qui m'interdit, juſqu'à ce qu'il ſoit fini, de porter dans le local que j'habite en ce moment, ceux qui m'y ſont néceſſaires, ainſi que je l'ai pratiqué dans tous les temps. Je reſpecte trop les momens précieux de l'Aſſemblée pour l'occuper de pareils détails; je ne puis cependant me refuſer à obſerver que j'aurois pu croire que tant que l'ajournement ſubſiſteroit, je ne pouvois être aſſujetti à aucun Décret relatif à cet ajournement.

Indépendamment des motifs de ma ſanté, qui ne me permettent point de retourner dans ce moment à Paris, je dois joindre celui de ne point compromettre la dignité de ma qualité de Député, en m'expoſant aux plaintes qui pourroient m'être faites par mes créanciers, n'étant plus en état de les ſatisfaire depuis la perte des revenus que je leur avois abandonné.

Je n'ai nul embarras à avouer l'extrêmité à laquelle je ſuis réduit, puiſqu'il n'y a nullement de ma faute : j'ai poſſédé légalement des revenus ſur leſquels je pouvois compter ; je les avois légalement délégués à mes créanciers ; on m'en dépouille, on leur arrache le gage donné & accepté ſous la garantie des Lois ; rien de plus malheureux pour moi ſous le rapport qui les intéreſſe ; mais je ſuis à couvert de tout reproche : j'ai même la conſolation d'avoir la certitude que la majeure partie rend juſtice à mes ſentimens à ce ſujet ; mais il ſeroit poſſible qu'un ſentiment trop vif de la perte qu'ils éprouvent en empêchât quelques-uns d'être auſſi équitables, & je ne puis ni ne dois m'expoſer à leur mauvaiſe humeur, quelque injuſte qu'elle ſoit.

Puiſſe l'Aſſemblée prendre en conſidération le ſort de pluſieurs honnêtes citoyens réduits à la plus affreuſe néceſſité ! Ma confiance inaltérable dans ſa juſtice & ſa délicateſſe, ne peuvent me faire perdre l'eſpoir qu'elle cherchera & trouvera dans ſa ſageſſe quelques moyens pour les ſatisfaire.

Je dois ſur-tout rappeller que les ſept huitiemes de ces dettes que je n'ai pu encore parvenir à éteindre, proviennent

512

des frais que m'a occasionné mon ambassade extraordinaire à Vienne, & la reconstruction du Château Epiſcopal de Saverne.

Le feu Roi m'avoit donné pour l'extinction des premieres, les Abbayes de la Chaiſe-Dieu & du Mont-Majour ; le Roi actuel m'a accordé, pour ſubvenir aux ſecondes, l'Abbaye de Saint-Vaſt, en rendant celle de Mont-Majour.

Le Château Epiſcopal eſt rebâti.

Ma liquidation eſt très-avancée, & ſi l'on veut ſe rappeller le revers que j'ai éprouvés, on ſentira que ſi j'ai le malheur d'avoir encore des créanciers, ce n'eſt l'effet d'aucune diſſipation.

Ces motifs réunis, Monſieur le Préſident, me forcent à prier l'Aſſemblée Nationale par votre organe d'agréer ma démiſſion.

C'eſt avec un regret le plus vif que je renonce à l'honneur de ſiéger au milieu d'elle ; mes vœux les plus ardens l'accompagneront dans ſes travaux : puiſſent-ils être couronnés par la gloire & la proſpérité du Royaume !

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Etenmünſter, le 23 Août 1790.

Le Cardinal DE ROHAN.